

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 12 OCTOBRE 2020



Compte rendu affiché le **15 OCT. 2020**

COMMUNE

DE

CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 6 octobre 2020

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° D2020_084

Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : M. Côme TOLLET

OBJET

DON DE VÉHICULE -
ASSOCIATION DES
SECOURISTES DE LA
CROIX-BLANCHE

Etaient présents :

M. COCHET, M. TOLLET, Mme MAINAND, M. THEVENOT, Mme CRESPIY, M. COUTURIER, Mme BLACHERE, M. JOUBERT, Mme WEBANCK, M. CIAPPARA, Mme HAMZAOU, M. MICHON, Mme FRIOLL, M. DIALLO, Mme DEL PINO, Mme GOYER, M. TAKI, Mme LINARES, M. BALANCHE, Mme BRAC DE LA PERRIERE, Mme COTON, Mme CHANDIA, M. GUERIN, M. PROTHERY, M. JUENET, M. KRIEF, Mme CORRENT, M. GERBEAUX, Mme BILLA, Mme LE CARPENTIER, M. GILLARD, M. FERRIEUX, Mme HEMAIN, M. FAIVRE, M. BLANC, M. ATTAR BAYROU, Mme GARANDEAU, M. MATTEUCCI

Mme GUGLIELMI (par proc. à Mme MAINAND), Mme CROUZET (par proc. à M. THEVENOT), Mme NICAISE (par proc. à M. TOLLET), M. MANINI (par proc. à Mme CRESPIY), M. JOINT (par proc. à M. COUTURIER)

Etai(en)t absent(s) :

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le **15 OCT. 2020**

Identifiant de l'Acte :

069-216900340-20201012-D2020_084-DE

Rapport de : Isabelle MAINAND

La Fédération des Secouristes de la Croix-Blanche est présente dans 65 départements sur le territoire métropolitain mais aussi dans les départements et territoires d'Outre Mer, soit 188 associations locales.

Sur le territoire de Caluire et Cuire, l'Association de la Croix-Blanche participe aux manifestations de la Ville pour proposer des postes de secours. Une dizaine de postes sont ainsi proposés pour des événements tels que le repas de l'amitié, le Forum des associations, le 14 juillet ...

En contrepartie de ces interventions, la Ville met à disposition de l'Association un local au 23 Montée des Forts pour entreposer du matériel, organiser des réunions et dispenser des formations.

Pour mener à bien ses activités, l'Association dispose d'un véhicule vieillissant. Elle cherche donc à le remplacer et sollicite la Commune à cet effet.

Compte tenu du service rendu par l'Association, il est proposé de lui faire don d'un véhicule de marque Dacia Duster. La valeur de celui-ci est estimée à 3 700 €. Les frais de remise en état du véhicule seront à la charge de l'Association.

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 43 voix pour,

- D'APPROUVER le don d'un véhicule Dacia Duster à l'Association des secouristes de la Croix-Blanche.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Philippe COCHET



TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 15 OCT. 2020
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE

LE MAIRE

Philippe COCHET



DELAIS ET VOIES DE RECOURS : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivants son entrée en vigueur.